



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, tenue le **jeudi 15 octobre 2015 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *Maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Était absente : **Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, Maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TRANSPORT

3. ANNULATION RÉOLUTION NO 224-2015– SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2015
4. RÉPARATION 25° & 27° AVENUE VERSAILLES

DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

369-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

TRANSPORT

3. ANNULATION RÉOLUTION NO 224-2015-SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2015

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Monsieur le conseiller Michel Venne, informe les membres du conseil que le projet relatif à la réparation du Chemin du Parc du Mont-Tremblant ne sera pas exécutée tel que décrite dans la résolution no 224-2015 et adoptée le 28 mai dernier.

370-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la résolution no **224-2015** adoptée à la séance extraordinaire du 28 mai 2015 soit annulée.

Adopté

4. RÉPARATION 25^e & 27^e AVENUE VERSAILLES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

371-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la proposition de Pavage LP inc. au montant de 21 216,34\$ + taxes soit acceptée pour la réparation de la 25^e & 27^e Avenue Versailles et que la directrice générale soit par la présente autorisée à en payer les coûts, cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire «*VOIRIE ENTRETIEN CHEMINS & GRAVIER*» (02 320 00 622).

Adopté

DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

372-2015

Il est présentement 19 h 10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale